

nance qui sera émise sous le timbre de la direction de la Comptabilité générale, inviter l'Ordonnateur à en effectuer le mandatement au profit du service Local de la colonie.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Pour le Ministre:  
*Le Conseiller d'État Directeur des colonies,*  
Signé : MICHAUX.

---

N° 207. — *CIRCULAIRE ministérielle au sujet des demandes d'approvisionnements nécessaires aux travaux.*

(Direction du Matériel, bureau : Travaux hydrauliques.)

Paris, le 26 mars 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Quelques administrations coloniales ont fait observer que les approvisionnements qui leur sont expédiés de France pour le service des travaux parviennent tardivement à destination.

Cette circonstance provient généralement de ce que les demandes de ce matériel sont faites à une époque déjà avancée de la campagne.

Il convient donc, pour éviter tout retard dans l'envoi des matériaux de construction, d'adresser les états qui s'y rapportent dès le commencement ou même, toutes les fois que cela sera possible, un peu avant l'ouverture de chaque exercice.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres dans ce sens.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : G. CLOUÉ.

Pour ampliation :

*Le Directeur du matériel,*  
Signé : SABATTIER.

---

N° 208. — *CIRCULAIRE ministérielle au sujet des subventions pour l'enseignement aux colonies.*

(Direction des Colonies, 2<sup>e</sup> bureau.)

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Plusieurs de nos colonies ont exprimé le vœu de pouvoir développer leurs établissements d'instruction publique, et particulièrement leurs écoles primaires ; et en vue de seconder leurs désirs, je me suis préoccupé de la question de savoir